

Image not found or type unknown



Demande d'info pour ancien combattant

Par **amadeous123**, le **07/10/2016 à 18:44**

Bonjour, j'ai mon grand père maternelle qui a été tué après la fin de la guerre d'Algérie par les algériens car il a été soupçonné d'avoir collaboré avec l'armée française, ma grand mère avant son décès a touché une compensation de la France pour car considéré comme combattant ou ancien combattant, aujourd'hui je souhaiterais savoir où m'adresser pour faire un suivi du dossier et savoir si les enfants peuvent avoir des droits par rapport à sa, merci, je trouve votre forum génial

Par **amajuris**, le **07/10/2016 à 20:14**

bonsoir, le fait que vous soyez petits fils d'ancien combattant ne vous donne aucun droit particulier pour obtenir un titre de séjour ou la nationalité française. mes salutations